



## Restitution d'arme saisie par les gendarmes

-----  
Par Maegoes

Bonsoir,

Je me suis fais saisir une arme de catégorie C novembre dernier par les gendarmes, considérant que cette arme était un danger pour moi-même (j'étais à cette époque suicidaire). J'avais une licence de tir mais avais oublié de déclarer la carabine.

Désormais sortie de cette mauvaise passe, j'aimerais récupérer la carabine qui a une valeur familiale (je l'ai héritée de mon grand-père). Si je reprnds une licence de tir, pourrais-je la récupérer ? Ou est-elle déjà vendue ?

Merci de votre réponse.

-----  
Par chamce

que vous ont dit les gendarmes ? vous devriez prendre un rendez vous avec un psychiatre pour faire le point sur votre santé mentale